



PECHE & PLAISANCE DE CORNOUAILLE

RECRUTE

DES AGENTS SAISONNIERS

Poste en CDD à pourvoir saison 2023

Les candidats doivent posséder leur permis bateau et une connaissance du milieu maritime et portuaire est souhaitée. Les candidats qui ne souhaiteraient travailler qu'un mois peuvent également postuler.

Port de Guilvinec-Léchiagat : 1 agent saisonnier - 16h/semaine du 15 juin – 31 août

- Accueil et information des usagers et visiteurs
- Gestion du placement et de l'amarrage des bateaux
- Surveillance générale, entretien et maintenance des installations portuaires

Port de Ile-Tudy : 5 agents service de rade

- Service de rade pour les plaisanciers de l'Ile-Tudy
 - Accueil et information des usagers et visiteurs
 - Surveillance générale, entretien et maintenance des installations portuaires
- 1 emploi saisonnier d'une durée de 5 mois de mai à septembre : 35 h/semaine
 - 4 emplois saisonniers d'une durée de 2 mois de juillet à août : 35 h/semaine

Port de Concarneau : 11 agents saisonniers

- Accueil et information des usagers et visiteurs
 - Gestion du placement et de l'amarrage des bateaux
 - Surveillance générale, entretien et maintenance des installations portuaires
- 1 emploi saisonnier d'une durée de 3 mois d'avril à juin : WE et jours fériés
 - 1 emploi saisonnier d'une durée de 2 mois de juin à juillet : 35 h/semaine
 - 1 emploi saisonnier d'une durée de 3 mois de juin à août : 35 h/semaine
 - 2 emplois saisonniers d'une durée de 2 mois de juillet à août : 35 h/semaine
 - 1 emploi saisonnier d'une durée de 3 mois de juillet à septembre : 35 h/semaine
 - 2 emplois saisonniers d'une durée d'1 mois pour juillet : 35 h/semaine
 - 2 emplois saisonniers d'une durée d'1 mois pour août : 35 h/semaine
 - 1 emploi saisonnier d'une durée de 2 mois d'août à septembre: 35 h/semaine

Dépôt de la candidature (CV) par mail à :

ressources.humaines@peche-plaisance-cornouaille.fr

Contact RH : Hélène LE PEMP ☎ 02 98 82 82 32

Dates limites de candidature :

8 mars pour l'emploi saisonnier du port de Concarneau d'une durée de 3 mois d'avril à juin : WE et jours fériés

17 mars pour les autres